

# Charte produit

L'association Robin des bio souhaite favoriser le développement de la consommation de produits de qualité issus de l'agriculture biologique et à faible impact sur l'environnement, dans une relation équitable avec tous les acteurs de la filière, du producteur au consommateur.



## Fournisseurs

### Engagements de Robin des Bio vis-à-vis de ses fournisseurs

Robin des Bio s'engage, dans ses relations avec ses fournisseurs :

- en cas d'insatisfaction, à engager un dialogue constructif avec le fournisseur, avant toute interruption de commande,
- à ne pas avoir l'initiative d'une négociation des prix à la baisse.

Robin des Bio porte une attention particulière à ses fournisseurs économiquement les plus fragiles, en s'attachant à raccourcir au maximum les délais de paiement et à négocier le moins possible ses prix.

Robin des Bio limite les retours au fournisseur en cas de non-conformité du produit, afin d'éviter le gaspillage énergétique et de marchandises.

Robin des bio ne reçoit pas les visites de représentants commerciaux de ses fournisseurs

### Critères de sélection des fournisseurs

L'association Robin des Bio est attentive au choix de ses fournisseurs, qu'elle sélectionne en privilégiant les critères suivants :

- Indépendance du fournisseur : non appartenance à une multinationale, absence de commercialisation par la grande distribution.
- Fournisseurs engagés dans une démarche responsable vis à vis de leurs salariés et de leurs propres fournisseurs, et soucieux des qualités environnementales de leur procédé de fabrication.
- Grossistes ou producteurs en direct dont les entrepôts sont géographiquement proches.
- Circuits courts d'approvisionnement, où le fournisseur est, en direct, un producteur local.

## Prix

L'association est attentive aux prix pratiqués par les fournisseurs dans le souci de rendre le bio accessible au plus grand nombre.

## Produits

L'association Robin des bio sélectionne ses produits selon les critères suivants :

- Les produits respectant des cahiers des charges encore plus exigeants que ceux de l'agriculture biologique. Robin des bio privilégie :
  - pour les produits alimentaires les labels Demeter, Nature & Progrès, puis en ordre de préférence décroissant Bio-Cohérence, puis le label d'agriculture biologique européen standard
  - pour les produits cosmétiques : les labels Nature & Progrès, BDIH, Na true
  - pour les produits d'entretien : les labels Nature & Progrès et, à défaut, l'Écolabel européen (fleur formée des 12 étoiles).
- Des fruits et légumes de saison
- Pas de poisson d'espèce menacée
- Pas de produit surgelé.
- Pas de produits agricoles issus de serres éclairées ou chauffées aux combustibles fossiles ou à l'électricité dans la limite de nos informations.

Robin des Bio favorise :

- Les produits la provenance locale
- Des produits à marque « fabricant » ou « producteur » plutôt qu'à « marque distributeur »
- Les produits peu transformés, et parmi les produits transformés, ceux contenant peu de sel, de sucre, de matières grasses ou d'additifs superflus, même autorisés en Bio.
- Les produits en vrac, et parmi les produits emballés, ceux conditionnés dans de grands emballages, dans des emballages consignés ou dans des matériaux faciles à recycler (verre, boîtes de conserve en acier)
- Les produits simples : évite les produits marketés (= pratique d'un fournisseur visant à forcer à l'achat d'un produit supplémentaire, au-delà du besoin du client. Par exemple : deux produits au lieu d'un, lot comprenant le produit de départ et un échantillon d'un autre..)

Robin des Bio peut proposer également des produits frais issus d'exploitations en conversion vers le bio.